



Refus du divorce, que faire ?

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:34**

bonjour, mon mari veut divorcer, moi non. nous sommes mariés depuis seulement 10mois!! nous nous aimons, mais n arrivons pas à nous entendre...malheureusement...si il vient à me présenter des documents à signer pour divorcer, et que je ne veux pas...que dois je faire et quels sont mes droits? en sachant que je n ai pas de revenus, je suis au chômage, et que je ne sais où aller s'il me demande de partir!! je vous remercie de bien vouloir m'aider..

Par **juriste_old**, le **18/04/2007** à **18:55**

S'il vous demande de signer les papiers, vous êtes en droit de ne pas accepter...rnlI aura alors le choix: engager une procédure de divorce (car on ne peut forcer quelqu'un à rester marié) ou abandonner son idée. rnS'il décide d'engager une procédure de divorce, il vous faudra _au regard de vos revenus_ faire une demande d'aide juridictionnelle qui couvrira _selon votre situation_ tout ou partie des honoraires de l'avocat. Cette demande se fait auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez c'est à dire du lieu de votre résidence. rnVotre mari est tenu à un devoir de secours et ne peut donc pas, sauf situation d'urgence ou de nécessité objective, "vous mettre dehors". rnNéanmoins, eu égard à la courte durée de votre mariage, la prestation compensatoire semble un point discutable...l'avocat devra étudier les pièces de votre dossier afin de déterminer les circonstances de votre mariage, votre capacité à vous assumer; en cas d'impossibilité d'en cerner les raisons pour savoir si elles sont de quelque façon imputable à votre mari (par ex s'il refuse que vous ayez une activité professionnelle etc)...